

Décision

Générale

colonial

Décision n° 19-417-1931 allouant une subvention au Comité de l'Alliance française.

n° 19-417-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date de publication
20 août 1931

Date du numéro
31 août 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 15 juin 1884: Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Une subvention de vingt-quatre mille francs (24000 francs) est allouée au Comité de l'Alliance française de Djibouti, pour le fonctionnement de l'école maternelle. Art. 2. — Ladite somme sera mandatée au nom du président du Comité et imputée au

chapitre II, article 4, paragraphe 5, du budget de l'exercice en cours. Art. 3 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac